

Comment augmenter une surface habitable ?



Le style architectural de la maison peut être respecté... Camif Habitat/Vallet



...Mais il est aussi possible de transformer l'ensemble. Camif Habitat/Bellicaud



Camif Habitat/Bellicaud

Une maison peut être agrandie horizontalement ou verticalement avec une surélévation. Il convient de bien préparer son projet et de vérifier les réglementations.

Ah, le rêve d'une maison plus grande ! Si l'on est propriétaire, pour éviter de déménager et de réinvestir dans le foncier, il est possible de construire une extension pour créer une, ou plusieurs, pièces supplémentaires. « En général, il s'agit d'agrandir le salon, mais l'objectif est parfois de créer des chambres, une suite parentale ou une pièce d'eau », constate Céline Devaud, économiste de la construction au sein de Camif Habitat. Le style architectural existant peut être respecté, ou modifié pour mettre l'ensemble en valeur. Par exemple en apportant une touche contemporaine avec un toit plat. « Quand la parcelle n'est plus constructible sur une surface de plancher horizontale, il est possible de retirer le toit pour réaliser une surélévation, explique Céline Devaud. On retire la charpente et la couvertu-

re. On ajoute un plancher au niveau de l'ancien plafond pour créer un nouveau niveau avec une ou plusieurs pièces ». Avant toute chose, il faut bien réfléchir à son projet puis faire réaliser un programme de travaux qui correspond à nos attentes. De nombreux points légaux sont aussi à vérifier. « Le maître d'œuvre, ou l'architecte, missionné par le client doit vérifier, au niveau urbanistique, en fonction de la surface déjà construite, s'il est possible ou non de construire une extension, y compris s'il s'agit d'une surélévation. Il doit vérifier la réglementation au niveau du Plan local d'urbanisme (PLU) ce qui est autorisé en hauteur et en surface. En fonction de la surface à construire et totale, il faut soit demander un permis de construire, soit faire une déclaration préalable. Il faut aussi prendre en compte les règles sismiques, si on augmente de plus de 30 % la surface existante. Et vérifier les arrêtés qui concernent les termites. Ainsi que la réglementation thermique ».

A.B.

LE CONSEIL DE... Agnès Liguori

Adjointe de direction chez Algo Aluminium

Notre cœur de métier, c'est la zinguerie et l'aluminium, l'étanchéité et la récupération des eaux de pluie. Notre spécialité, c'est de faire la chasse à l'eau et d'empêcher que l'eau abîme la maison. On habille tout ce qui est boiserie au niveau du toit pour le protéger et éviter tout entretien. On a également développé les couvertines en aluminium pour protéger les dessus de murs et murets. Une extension recouvre plusieurs choses. Elle peut avoir un toit classique, à une ou plusieurs pentes ; dans ce cas, on va mettre des gouttières, éventuellement même faire un rappel des gouttières déjà existantes. Si c'est du zinc, on peut mettre de l'alu dans un coloris proche pour assurer une certaine homogénéité. Si l'extension est une terrasse, on fait la gouttière, la frisette. Et pour de grandes surfaces de terrasses, on peut habiller le dessous en sous-face aluminium ou PVC, avec de la couleur, sachant qu'on a beaucoup plus de choix en coloris pour l'alu. Pour les toits-terrasses plats, on intervient au niveau de la couvertine qui ajoute un côté esthétique et moderne à la maison. Cette couvertine recouvre et assure l'étanchéité du mur acrotère. Nos couvertines sont en alu, en épaisseur 15/10e. Il existe des dizaines de coloris possibles pour être en harmonie avec les menuiseries. Les gens aiment bien changer du blanc. L'anthracite est à la mode.

P.A.

Algo Aluminium, 1 rue des Sources, PA Marenton 3, 07100 Annonay. Tél. 04 75 33 28 34.